



**A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS  
DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

**A. Types de manifestations sportives concernées l'application SIMS :**

1 - les manifestations sportives de plus de 100 participants, sans véhicules terrestres à moteur, se déroulant en partie ou totalité sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, sans classement et sans chronométrage (**ex : randonnées pédestres, cyclotourisme ...**),

2 - les concentrations de plus de 50 véhicules terrestres à moteur se déroulant en partie ou totalité sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances dans le respect du Code de la route (**ex : quads, automobiles, motos...**),

3 - les épreuves, courses et compétitions sans véhicules terrestres à moteur, se déroulant en partie ou totalité sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances, avec classement ou chronométrage (**ex : courses cyclistes, pédestres ...**),

4 - les manifestations sportives avec véhicules terrestres à moteur, se déroulant sur des circuits permanents homologués, ou des circuits permanents homologués dans une discipline différente (**ex : compétitions de karting, motos, motocross, auto-poursuite sur terre...**),

5 - les manifestations sportives avec véhicules terrestres à moteur, se déroulant en partie ou totalité sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur un circuit temporaire (**ex : rallyes automobiles, course sur prairie...**).

**B. Inscription pour créer un compte organisateur :**

1 – ctrl-clic sur le lien suivant <https://manifestationsportive.fr/inscription/organisateur>

2 - complétez toutes les rubriques du formulaire de création de la structure organisatrice

3 - cliquez sur "je confirme ma demande d'inscription en tant qu'organisateur" ; vous recevrez automatiquement un courriel vous demandant de confirmer que vous êtes bien le propriétaire de l'adresse de courriel déclarée. Cliquez alors sur le lien de confirmation.

**Attention : la plateforme ne fonctionne qu'avec les navigateurs Firefox et Chrome en version 60 minimum.**

**C. Délais de dépôt des dossiers :**

**Les dossiers qui ne respecteront pas les délais fixés par le Code du Sport ne pourront pas être déposés sur la plateforme.**

Rappel des délais de dépôts réglementaires des dossiers de manifestations sportives :

<b>Manifestations sportives</b>	<b>Délais de dépôt</b>
Randonnée sans véhicules terrestres à moteur	<b>1 mois</b>
Courses sans véhicules terrestres à moteur sur un seul département	<b>2 mois</b>

Courses sans véhicules terrestre à moteur sur plusieurs départements	<b>3 mois</b>
Courses de véhicules terrestres à moteur sur circuit homologué	<b>2 mois</b>
Concentration de véhicules terrestres à moteur	<b>2 mois</b>
Manifestations de véhicules terrestres à moteur soumises à autorisation	<b>3 mois</b>

#### **D. Lancement officiel**

Mes services ont conduit le déploiement de cette plateforme en collaboration avec les services de l'État et les services territoriaux.

Grâce à l'implication de chacun, la plateforme sera opérationnelle **au 16 janvier 2023**.

À compter de cette date, les organisateurs dont les manifestations sportives répondent à l'un des cinq critères définis ci-dessus pourront transmettre leurs dossiers de déclaration ou de demande d'autorisation par voie dématérialisée au moyen de ce nouvel outil à l'adresse suivante : [www.manifestationsportives.fr](http://www.manifestationsportives.fr).

#### **E. Rappel de la répartition géographique pour l'instruction des dossiers**

**1 - Randonnées cyclistes, pédestres, équestres, vtt sur la voie publique**  
**2 - Courses cyclistes, pédestres, vtt sur la voie publique**  
**3 - Concentrations de véhicules terrestres à moteur sur la voie publique**

. Manifestation se déroulant sur une seule commune :

→ maire de la commune concernée

. Manifestation se déroulant sur l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay sur plusieurs communes :

→ sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay

. Manifestation se déroulant sur l'arrondissement de Vendôme sur plusieurs communes :

→ sous-préfecture de Vendôme

. Manifestation se déroulant sur l'arrondissement de Blois sur plusieurs communes :

→ préfecture de Loir-et-Cher – Bureau des polices administratives de la sécurité

. Manifestation se déroulant sur plusieurs arrondissements :

→ préfecture de Loir-et-Cher – Bureau des polices administratives de la sécurité

. Manifestation se déroulant plusieurs départements (quel que soit l'arrondissement) :

→ préfecture de Loir-et-Cher – Bureau des polices administratives de la sécurité

**1 - Autorisations de manifestations de véhicules terrestres à moteur sur la voie publique**  
**2 - Autorisations de manifestations de véhicules terrestres à moteur sur un circuit non permanent, un terrain, un parcours, un circuit homologué dans une discipline différente**  
**3 - Manifestations de véhicules terrestres à moteur sur un circuit permanent homologué**

. Manifestation se déroulant sur le département de Loir-et-Cher ou sur plusieurs arrondissements (quel que soit l'arrondissement) :

→ préfecture de Loir-et-Cher – Bureau des polices administratives de la sécurité

## **E. Ressources mises à disposition :**

- une page d'aide recensant les différentes « foires aux questions (FAQ) » élaborées pour répondre à vos questions ainsi que les forums vous permettant de saisir directement les responsables de la plateforme :

<https://manifestationsportive.fr/aide/> puis rubrique « Organismes »

- des vidéos vous expliquant le fonctionnement de l'outil cartographique intégré à la plateforme pour vous aider à concevoir votre parcours en tant qu'organisateur :

<https://www.youtube.com/user/Manifestationsport>

- le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-sportives>

## **F. Contacts :**

Préfecture de Loir-et-Cher :

Mme Isabelle PARADIS – [pref-epreuves-sportives@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-epreuves-sportives@loir-et-cher.gouv.fr)

Sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay :

Mme Emilie MENARD - [pref-romorantin-reglementation@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-romorantin-reglementation@loir-et-cher.gouv.fr)

Sous-préfecture de Vendôme :

Mme Emeline BAUDOIN – Mme Géraldine VIVENT - [pref-plc-vendome@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-plc-vendome@loir-et-cher.gouv.fr)